

Image not found or type unknown



violences volontaire ayant entraîné plus de 8 jours DITT

Par **yuna**, le **08/12/2012** à **11:30**

Bonjour,

Mon mari est convoqué devant le tribunal correctionnel pour violences volontaire ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à huit jours sur une personne et avec la circonstance que les faits ont été commis en réunion.

Il a déjà une peine avec amende et 9 mois de sursi pour des faits similaires.

Pourriez-vous me dire quelle peine est encourue ?

merci d'avance